

## Projet AGIRE : Actions collectives, engagements de proximité et gestion des déchets en région Centre-Val de Loire

Responsable scientifique UMR CITERES : Patrice Melé

Autres participants : Claudia Cirelli, Fabrizio Maccaglia, Corinne Manson, David Violleau.

Partenaire académique : MSH Val de Loire, CNRS, Université de Tours, Université d'Orléans.

Partenaires non académiques : ADEME, Agglopolys, Touraine Propre.

### Résumé du projet

L'objectif central de cette recherche consiste à étudier le rôle des actions collectives et des engagements de proximité dans la mise en œuvre des objectifs de la politique régionale de gestion des déchets ménagers. Notre questionnement se focalise sur le rôle des acteurs collectifs dans la prévention et la réduction des déchets, sur leur capacité à impliquer la population, et à participer à la construction d'un contexte de confiance vis-à-vis des politiques publiques. Nous souhaitons tester deux hypothèses directement en lien avec les politiques régionales que l'on peut formuler ainsi : (1) Une meilleure connaissance des collectifs existants et de leur rôle peut contribuer à mieux ancrer territorialement les actions publiques dans le domaine des déchets ; (2) Les effets des mesures de prévention, de réduction et l'acceptabilité de la localisation des infrastructures de gestion des déchets dépendent en partie de leur capacité à construire des dispositifs d'interface avec les acteurs collectifs.

### Objectifs et finalité

Ce projet s'inscrit dans le contexte du transfert de compétence de la planification de la gestion des déchets à la région Centre-Val de Loire. Notre réponse entend contribuer à l'intérêt régional exprimé sous la mention ENV-7 Déchets : « Freins, leviers et méthodes pour faire adhérer les populations aux mesures et aux installations ». Les pratiques individuelles sont une cible privilégiée des travaux qui s'intéressent à la gestion des déchets ménagers. Les dispositifs susceptibles de faire évoluer les comportements, conformément à ce qui est conçu comme de « bonnes » pratiques, sont en voie de conséquence au cœur des actions d'information, de sensibilisation et de médiation mises en place par les opérateurs locaux et l'ADEME à destination des habitants et des ménages. Or, la gestion des déchets ménagers ne dépend pas seulement du comportement des usagers à l'échelle de leur domicile, mais aussi des mobilisations locales de riverains s'opposant à la proximité d'installation de traitement, de groupes qui plaident pour une autre relation sociétale au déchet ou encore de collectifs qui s'engagent dans des expérimentations locales. L'objectif central de cette recherche consiste à étudier le rôle des actions collectives et des engagements de proximité dans la mise en œuvre des objectifs de la politique régionale de gestion des déchets ménagers. Notre questionnement se focalise sur le rôle des acteurs collectifs dans la prévention et la réduction des déchets, sur leur capacité à impliquer la population, et à participer à la construction d'un contexte de confiance vis-à-vis des implantations et des politiques publiques. Nous souhaitons tester deux hypothèses directement en lien avec les politiques régionales que l'on peut formuler ainsi : (1) Une meilleure connaissance des collectifs existants et de leur rôle peut contribuer à mieux ancrer territorialement les actions publiques dans le domaine des déchets ; (2) Les effets des mesures de prévention, de réduction et l'acceptabilité de la localisation des infrastructures de gestion des déchets dépendent en partie de la capacité à construire des dispositifs d'interface avec les acteurs collectifs. Nous avons identifié cinq objectifs complémentaires, il s'agit pour nous de mieux comprendre : 1) Les ressorts des engagements dans des actions collectives à l'échelle locale et l'évolution des modes d'action et d'organisation, 2) Les relations entre conflictualité, dispositifs de participation et formes d'engagement, ainsi que les effets des actions collectives

dans la mise en débat local des objectifs de la politique de gestion des déchets ; 3) Le rôle des actions collectives dans les relations des habitants aux acteurs publics et au droit ; 4) Les facteurs pouvant conditionner la réussite et la pérennité d'expérimentations locales, leurs capacités à se diffuser pour enrôler un nombre plus important de participants et leur reproductibilité ; 5) Les relations entre les évolutions rapides des politiques publiques de gestion des déchets et les objectifs affichés par les associations et les collectifs.

#### Programme de travail

T1 Réalisation d'un état des lieux bibliographique, CITERES, Échéance n + 12 et veille pendant toute la durée du projet. + collaboration et aide de ADEME.

T2 : Typologie et cartographie de différentes formes d'actions collectives dans la région : - compilations des listings existants, des données des préfectures, analyse de la presse régionale, entretien avec des représentants d'associations ; échéance n + 12 ; CITERES + collaboration Touraine Propre et Agglopolys et l'ADEME + les étudiants des formations associées.

T3 : Études de cas sur le rôle des acteurs collectifs dans différentes situations locales : À partir de la typologie réalisée en T2 choix d'une dizaine d'études de cas sur des situations et des contextes identifiés pour leur positionnement par rapport à l'action publique en matière de déchets (situations de conflit, participation ; engagements de proximité, implications dans des innovations locales). Dans chaque cas, entretiens qualitatifs avec les associations et les collectifs, les acteurs publics locaux, certains habitants affectés ou impliqués. CITERES + formations associées pour élargir le nombre de cas sur certaines zones témoins. Réalisation du travail de terrain et première analyse des entretiens entre n + 12 et n + 24, analyse comparative des cas entre n + 24 et n + 36.

T4 : Analyse des effets des procédures de participation et de concertation liées à la planification régionale et de leur « réception » par les acteurs collectifs : Entretiens avec des acteurs publics régionaux, des membres d'associations et des habitants ayant participé aux phases prévues. Cet objectif sera présent dans les entretiens des tâches T2 et T3, mais fera l'objet d'entretiens complémentaires et d'un traitement spécifique. Observation et entretien entre n + 1 et n + 12.

T5 : Mise en place d'ateliers à partir de la présentation des objectifs et de résultats intermédiaires de la recherche, sessions d'échanges d'expériences avec des associations et des groupes mobilisés sur la gestion des déchets et des représentants des pouvoirs publics ; CITERES + Touraine Propre, Agglopolys + avec le soutien de l'ADEME.

T6 : Organisation d'une Journée d'étude à mi-parcours, afin de confronter les résultats avec des travaux sur d'autres régions françaises et d'autres contextes à l'international, CITERES + MSH+ ADEME ; un colloque en fin du projet, non financé sur le projet est envisagé en collaboration entre l'Université de Tours et l'ADEME.

Pendant toute la recherche, un comité de suivi sera intégré par un représentant de chaque partenaire + services de la Région.

#### **RETOMBEES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES**

Ce projet s'inscrit dans le contexte du transfert de compétence de la planification de la gestion des déchets à la région Centre-Val de Loire. Notre réponse entend contribuer à l'intérêt régional exprimé par la mention ENV-7 Déchets : « Freins, leviers et méthodes pour faire adhérer les populations aux mesures et aux installations ». La recherche poursuit deux objectifs. Premièrement, contribuer à une meilleure compréhension des liens entre actions collectives, formes d'engagement des populations et mise en œuvre des objectifs de la politique de prévention et de gestion des déchets. Nos travaux pourront ainsi concourir au renforcement de l'effectivité des mesures de prévention et de recyclage, ainsi qu'à produire

des recommandations (leçons de la recherche pour l'action publique) concernant les conditions de mise en place d'un contexte de confiance vis-à-vis des infrastructures de traitement et plus largement des politiques publiques. Deuxièmement, poursuivre une réflexion sur les effets des actions territorialisées d'information, de participation ou de concertation impliquant des associations, et sur le fonctionnement des dispositifs d'interface entre acteurs publics et acteurs collectifs. En produisant des résultats à l'échelle de la région Centre-Val de Loire, nous contribuerons à l'analyse des effets du processus régional de planification. L'utilisation de supports diversifiés (réalisation d'un documentaire, exposition photographique) permettra d'élargir la diffusion de nos résultats à destination de différents types de publics.

### **Contribuer à l'analyse des modalités de mise en place d'une planification régionale dans le domaine des déchets non dangereux.**

En France, depuis la loi sur l'élimination des déchets de 1992 jusqu'en 2015, l'échelle du département a été le niveau choisi pour la planification de la gestion de déchets non dangereux et pour la mise en œuvre du principe de proximité et d'autonomie. Réalisée dans un premier temps par les services de l'État, la planification départementale a été placée sous la responsabilité des conseils généraux à partir de 2005. Depuis la promulgation de la Loi NOTRe, en août 2015, cette compétence a été confiée aux conseils régionaux : un seul plan régional de prévention et de gestion des déchets doit désormais traiter de tous les flux de déchets régionaux (non dangereux, dangereux et inertes). Chaque plan régional devra à l'avenir décliner les objectifs nationaux en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, les adapter aux caractéristiques régionales et faire le lien avec les plans locaux de prévention.

Il s'agit d'un important changement d'échelle : alors que les limites départementales étaient largement dépassées par les réalités des flux de déchets et du fonctionnement des installations (Cirelli, Maccaglia 2016), penser la mise en cohérence des initiatives des EPCI en charge de la collecte et du traitement à l'échelle régionale devrait permettre une meilleure organisation du principe d'autonomie. Pour éviter que ce changement d'échelle ne soit perçu par les usagers, les associations ou les collectifs comme un éloignement des décisions des contextes locaux, il est aujourd'hui nécessaire de penser les modalités de mise en place d'actions multiniveaux structurées à l'échelon régional.

Cette réforme implique aussi un profond changement dans les relations entre les parties prenantes de la politique des déchets. Les travaux dans ce domaine montrent qu'un système d'acteurs à l'échelle départementale, plus ou moins structuré, s'est construit autour des phases de participation, de concertation ou des actions de suivi du plan réunissant les différentes instances impliquées dans la gestion des déchets et certaines associations (Cirelli, Maccaglia 2016). Alors que les services du département se retirent des actions liées à la planification déchets, réussir à introduire de nouvelles formes de collaboration entre les différents niveaux d'intervention et de nouvelles modalités d'échange entre un grand nombre d'acteurs institutionnels et non institutionnels devient un enjeu crucial pour les régions. Ces évolutions auront aussi un effet sur les périmètres de collaboration entre les EPCI.

Les analyses disponibles sur les processus de planification à l'échelle départementale insistent sur la diversité des pratiques et des modalités d'association du public aux décisions (Plan 2d) ainsi que sur la déconnexion entre les travaux du plan et les décisions concernant les installations relevant des EPCI. Les services de la région sont aujourd'hui placés devant une grande hétérogénéité des modes et des échelles d'organisation des acteurs publics (taille des EPCI, capacité à travailler en commun), et des interlocuteurs associatifs (nombre, densité, organisation, identité d'action). En 23 ans de planification à l'échelle départementale et après 10 ans de gestion des conseils généraux, suite aux multiples tentatives pour rendre opérationnel un principe de proximité, d'autonomie et de responsabilité à ce niveau, se sont construits des réseaux locaux d'acteurs publics et associatifs qui ont développé des capacités d'échange et de collaboration. Selon les contextes locaux, les identités des acteurs et la structuration de ces réseaux sont plus ou moins fortement marqués par des épisodes de

conflits, de controverses ou, dans certains cas, par des expériences de concertation et de participation. On peut penser que le retrait du conseil départemental pourra reconfigurer les rapports entre parties prenantes et rendre possible des alliances entre acteurs associatifs à l'échelle régionale, et, dans certains cas, permettre de sortir d'un jeu d'acteurs marqué par des tensions héritées de précédents conflits.

La région Centre-Val de Loire est actuellement engagée dans ce processus. Après une étude de préfiguration réalisée en juillet 2016, un marché public d'étude a été lancé en novembre 2016 pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets, pour la réalisation de l'évaluation environnementale et enfin pour la mise en œuvre d'une « participation citoyenne ». La réalisation du plan devrait commencer en mars 2017 pour une approbation en juin 2019, avec une participation organisée en deux moments une phase « de sensibilisation et d'acculturation sur les déchets et l'économie circulaire » de mars à juin 2017 et une phase de « mise en débat des enjeux, orientations et actions proposés par le plan » de juin à octobre 2017. Par ailleurs l'enquête publique devrait avoir lieu en mars 2019.

Notre projet, s'il est approuvé, pourra débuter au deuxième semestre 2017 pour terminer à la fin de l'année 2020. Il se déroulera donc dans le contexte de relance du débat sur les objectifs, moyens et impacts de la politique de prévention et de gestion des déchets à l'échelle régionale. Non seulement les associations, les collectifs d'habitants et le public en général seront conviés à des réunions et à des échanges sur les principes de la politique des déchets, mais ils seront incités à débattre des objectifs du plan. Les associations occupent une place particulière dans les évolutions d'une politique des déchets qui affiche des objectifs ambitieux de prévention et de réutilisation. Par ailleurs, la volonté de mise en place d'une économie circulaire implique de nouveaux comportements des populations mais aussi une nouvelle place pour des actions réunissant des acteurs publics, associatifs et privés.

Notre projet ne pourra démarrer qu'après la phase de « participation citoyenne », toutefois nous tenterons de suivre et d'observer les dispositifs mis en place à cet effet. Par la suite, nous pourrions analyser la réception des modalités d'information, de participation et de concertation adoptées ainsi que leurs effets sur la construction d'un référentiel commun autour des objectifs de la politique de prévention et de gestion des déchets.

Cette relance du débat, dans le double contexte, d'une part, d'une évolution institutionnelle qui produira des recompositions dans les relations entre les acteurs de la politique des déchets et, d'autre part, d'une évolution rapide des objectifs et des modalités des actions publiques, renforce la pertinence de notre proposition et l'importance de ses apports pour l'analyse d'un des principaux domaines des politiques environnementales.

### **Interroger la place des actions collectives dans la politique de prévention et de gestion des déchets**

Les apports de la recherche en sciences humaines et sociales pour la compréhension des changements de comportement ou pour la construction de la confiance dans les politiques publiques environnementales sont le plus souvent focalisés sur l'analyse des pratiques des individus, sur les actions individuelles ou, à l'inverse, sur la façon dont à l'échelle d'une société se construisent des normes ou des règles de comportement qui peuvent constituer des freins culturels ou des contraintes sociales. Ce constat développé dans un ouvrage récent de l'ADEME (2016), conduit à des recommandations sur l'articulation des outils et des échelles d'action, depuis l'individu jusqu'à la construction de référentiels sociétaux. Dans le domaine des déchets, les individus et les ménages occupent une place centrale dans les actions d'information et de médiation mises en œuvre par les opérateurs locaux et l'ADEME à différentes échelles.

Or, la gestion des déchets est un domaine de la politique environnementale qui suscite aussi de nombreuses mobilisations locales : riverains qui s'opposent à la proximité d'installations de

traitement, associations environnementalistes qui plaident pour une autre relation sociétale au déchet, groupes qui engagent des expérimentations locales, plus ou moins connectées aux objectifs de la politique nationale de réduction à la source et de recyclage.

L'histoire de la politique de gestion des déchets a été marquée par le poids des oppositions des riverains d'abord aux décharges, puis, à partir des années 1990, à la tentative de généraliser l'incinération comme mode d'élimination des déchets ultimes. La question de la localisation ou de l'extension des infrastructures constitue un domaine où se donne à voir, d'une manière exacerbée, le paradoxe du maintien de situations conflictuelles malgré une plus grande ouverture des décisions et la mise en place de procédures d'information, de concertation et de participation (Bobbio, Melé, Ugalde, 2016) . L'extrême complexité de la construction des conditions de localisation de ces infrastructures constitue un défi majeur pour la mise en place des politiques de gestion et traitement des déchets dans pratiquement tous les contextes. Alors même que les modalités de contrôle des impacts, les normes et la transparence des procédures se sont considérablement affinées, il s'agit d'un domaine dans lequel, le blocage des décisions perdure. Dans le cadre de nouveaux équipements, le plus souvent les opposants l'emportent malgré les tentatives de construction de « coalitions de projets » sur la base d'accords politiques ou de processus de concertation (Bobbio, Melé, Ugalde 2016). Dans certains cas, le blocage des projets a permis ou rendu nécessaire la mise en place d'un débat remettant en discussion localement les objectifs de l'action publique en matière de déchets. Ces controverses ont fortement marqué les situations locales, par leur intensité et leur durée, mais aussi parce qu'elles ont permis l'émergence de nouveaux acteurs collectifs qui souhaitent être entendus et déclarent, le plus souvent, vouloir rester vigilants malgré l'abandon des projets. Dans certains cas, ces acteurs ont la capacité de dépasser les oppositions aux infrastructures pour se construire comme interlocuteurs d'un débat en amont sur la prévention et le recyclage. Les conflits ont marqué fortement certains contextes locaux et départementaux de la région Centre-Val de Loire. Rappelons ici simplement le blocage du projet d'incinérateur de Tours en 2004 et, plus récemment, 2014, l'annulation par le tribunal administratif de la révision du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Indre à la suite du recours d'une association s'opposant à la focalisation du plan sur la poursuite de l'enfouissement à Chatillon-sur-Indre.

Or, les politiques publiques ont évolué rapidement dans le sens de la prévention et de la diminution des déchets produits, pour intégrer des obligations de réduction et de valorisation. La directive européenne de 2008, transposée en droit français en 2010, impose des obligations en matière de réduction et de traitement des déchets, et encourage leur valorisation sous diverses formes. Les dispositions issues du « Grenelle de l'environnement » vont plus loin et introduisent des limitations de création de nouvelles capacités d'élimination. Quant à la loi de 2015 sur « la transition énergétique pour une croissance verte », elle instaure de nouveaux objectifs quantitatifs de réduction, d'augmentation du tri à la source et de la valorisation matière pour les déchets organiques, et prévoit la généralisation de la tarification incitative. Ces éléments définissent aujourd'hui la politique régionale de prévention.

Sur l'ensemble de ces objectifs, des associations ou des collectifs d'habitants sont susceptibles d'être mobilisés, pour leur rôle de traducteur des politiques publiques vers différents types de populations, pour leur capacité à territorialiser des actions et des expérimentations que ce soit sur la récupération ou la réutilisation de certains matériaux, sur la mise en place d'expérience de compostage collectif, sur l'appui

à la tarification incitative. Si les refus de la proximité des installations n'ont pas disparu, si les expérimentations locales peuvent susciter des oppositions (en particulier la tarification incitative), les acteurs collectifs impliqués dans le domaine des déchets semblent être aujourd'hui plus nombreux et plus diversifiés et entretenir des relations plus complexes avec les pouvoirs publics. Les groupes mobilisés peuvent revendiquer un rôle de lanceur d'alerte, de surveillant des risques et des nuisances, d'éclaireur participant à la diffusion d'innovations

et d'expérimentations, et même de conseils aux collectivités locales ou aux acteurs économiques.

Notre recherche ne propose pas de revenir sur l'analyse de la conflictualité liée aux infrastructures, mais plutôt de s'intéresser, d'une part, à l'ensemble des acteurs collectifs non institutionnels qui aujourd'hui manifestent un intérêt pour la question déchets et mettent en place des actions en lien avec la prévention, le recyclage et le traitement, et, d'autre part, aux relations entre ces acteurs et les politiques publiques.

Les formes d'engagement autour de la question des déchets semblent avoir évolué dans la société française : requalifié dans le cadre des politiques environnementales, le déchet n'est plus seulement un rebut à éloigner, mais aussi une matière pouvant faire l'objet d'une valorisation, qui peut être support d'un acte « citoyen et environnemental ». Par ailleurs, la question de la responsabilité individuelle et collective sur les déchets produits est aujourd'hui plus présente. Des militants du recyclage, de la réutilisation sont apparus, connectant directement la question de la relation au déchet avec celle de l'environnement et du développement durable et de la revendication assumée d'un « autre » mode de vie, d'une « transition écologique et énergétique » ou justifiant leur intervention en termes de promotion de « l'économie circulaire ».

En première analyse on peut identifier des collectifs très différents : associations environnementales agréées, associations de consommateurs, associations de protection de l'environnement locales, collectifs locaux construits contre un projet, associations caritatives ou d'insertion, associations souhaitant inciter au réemploi dans leur domaine d'activité, groupes locaux organisant le compostage collectif parfois en lien avec des jardins partagés, associations de quartier ou de copropriété, etc.

En se centrant sur l'analyse et l'identification des différentes formes d'action collectives et d'engagement de proximité, notre projet se focalise donc sur une dimension aujourd'hui fondamentale pour la mise en œuvre de la politique de prévention et de gestion des déchets. Une meilleure compréhension des relations des associations à l'action publique, de leur capacité d'accompagnement ou d'opposition aux objectifs de la politique des déchets, ainsi que l'étude des dispositifs d'interface entre actions publiques et collectifs engagés, constituera un apport de notre projet.

### **Une recherche menée en partenariat avec des acteurs publics**

Pour la mise en œuvre des objectifs de la recherche mais aussi pour assurer une bonne interaction entre le monde de la recherche et celui de l'action publique, ce projet s'appuie sur un laboratoire de recherche l'UMR CITERES, CNRS, Université de Tours, sur la Maison des Sciences Humaines Val de Loire, CNRS, Université de Tours et d'Orléans et sur des partenaires non académiques impliqués à différentes échelles dans la réflexion, l'incitation ou la mise en œuvre des objectifs des politiques de prévention et de gestion des déchets :

L'ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, est l'opérateur de l'Etat pour la mise en œuvre des politiques publiques devant conduire à une transition écologique et énergétique. L'ADEME diffuse et accompagne des expérimentations et bonnes pratiques avec des actions en direction des collectivités locales, des acteurs socio-économiques et des habitants. La participation de l'ADEME à la recherche repose sur ses compétences en termes de connaissance des acteurs à l'échelle de la région, de réflexions prospectives et d'analyse des modalités d'actions publiques. La direction Centre Val-de Loire, partenaire du projet, participera directement à la recherche et au comité de suivi du projet, en concentrant son apport sur l'analyse du rôle des associations sur les domaines de la prévention, de la tarification incitative et de l'économie circulaire. De plus, dans un second temps, des actions complémentaires de recherche et de valorisation pourront être envisagées avec les services chargées, au niveau national, de la recherche dans le domaine des déchets pour élargir la réflexion à d'autres contextes régionaux ou à des expérimentations internationales.

Agglopolys, la communauté d'agglomération de Blois, regroupe aujourd'hui 48 communes. Dans le processus de coopération intercommunale autour de la ville de Blois la question des déchets occupe une place particulière. De 1963 à 1999 a fonctionné un syndicat intercommunal à vocation multiple pour la collecte des déchets, dont les compétences et le périmètre ont par la suite été élargis et qui s'est transformé en communauté de commune en 1999 puis en 2003 en communauté d'agglomération, qui a fusionné en 2012. Aujourd'hui Agglopolys dispose de la compétence sur la collecte et mène en collaboration avec Val Eco, syndicat mixte qui prend en charge le traitement, des actions de prévention. Pour notre recherche, ce partenariat avec la direction déchets d'Agglopolys permettra de disposer de l'apport, des expériences et compétences d'acteurs directement impliqués dans la relation avec les populations et les collectifs mettant en place des actions de préventions.

Touraine Propre, EPCI qui regroupe Tours (Plus), les communautés de commune du Val de l'Indre, de l'Est Tourangeau, du Vouvrillon, Loches développement, le SMITON d'Amboise, le SMIOM de Couesmes, est une structure originale. Il s'agit d'un syndicat d'étude, dont l'objectif est de contribuer à la mise en place à l'échelle de l'Indre-et-Loire des objectifs de valorisation du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux. Issu des réflexions sur la valorisation énergétique, il prolonge l'action du SIPEPIOM (Syndicat Intersyndical pour l'Etude et la Programmation de l'Incinération des Ordures Ménagères) Touraine Propre a aujourd'hui élargi ses actions sur la prévention et la réduction à la source, la valorisation matière, grâce au tri et au recyclage, et la valorisation organique, grâce au compostage. Cette structure contribue aussi aux échanges d'expériences entre ses membres. Pour notre recherche, Touraine Propre contribuera, à partir de sa grande connaissance des acteurs locaux, à la recherche d'information et à l'analyse de la place des associations et constituera un relais vers ses adhérents.

La réalisation des activités de recherche en étroite collaboration avec ces partenaires et les échanges au sein d'un comité de suivi pourront à la fois garantir la bonne réalisation de l'identification et de la caractérisation des acteurs collectifs et de leurs liens avec les pouvoirs publics, mais aussi le choix et la réalisation des études de cas. De plus, les partenaires non académiques participeront à la mise en débat des résultats de la recherche et à leur transfert, sous formes de leçons de la recherche pour l'action publique, vers les acteurs des politiques publiques de prévention et de gestion des déchets.

### **Des formations associées**

Deux formations sont associées au projet, la **licence professionnelle *Gestion de l'environnement, métiers des déchets***, de l'IUT de Tours, dont le responsable David Violleau, chimiste spécialiste des processus de traitement et de valorisation des déchets est associé à l'équipe CITERES pour ce projet.

La spécialité de **Master 2 *Management des territoires et urbanisme, mention Gouvernance territoriale, du Master de droit***, économie, gestion, adossée au laboratoire CITERES, qui forme des étudiants géographes et juristes aux métiers de la planification territoriale. Corinne Manson, Fabrizio Maccaglia, Patrice Melé sont membres de l'équipe pédagogique de ce master.

Dans les deux cas des étudiants seront amenés à travailler sur la thématique du projet dans le cadre de projets-tutorés en collaborant ainsi au recueil d'informations et à la réalisation d'études de cas complémentaires. Par ailleurs, il s'agit de deux formations ouvertes en apprentissage, l'affichage des activités liées au projet pourra aussi permettre la recherche de formation en alternance pour certains étudiants en lien avec les thématiques du projet. Les étudiants de ces deux formations pourront aussi participer à des actions de diffusion des résultats du projet au sein du monde universitaire ou dans les lycées.

### **Références des ouvrages et documents cités**

Bobbio Luigi, Melé Patrice, Ugalde Vicente (dir.), Entre conflit et concertation : gérer les déchets en France, en Italie et au Mexique, Lyon, ENS Editions, 2016, 308 p.

Cirelli Claudia, Maccaglia Fabrizio (coord.), Proxiter. *Dimensions territoriales des politiques de gestion des déchets: la construction d'un régime de proximité*. Rapport Final APR 2012, ADEME Programme Déchets et société. Convention n° 13100C0005, UMR CITERES, Octobre 2016.

Gourgues G (coord.). 2015, La planification départementale en matière de déchets (Plan2D). Fabrique et mise en œuvre d'une action publique, Rapport de recherche pour l'ADEME, PACTE, AgroParis Tech, CITERES, 214 p.

Melé Patrice (dir.) Conflits de proximité et dynamiques urbaines, Rennes, PUR, 2013, 432 p.

Région Centre-Val de Loire, 2016, Etude de préfiguration à l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets de la région Centre-Val de Loire, Synthèse juillet 2016.